

ARRETE N° 2015-01 PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL (Modification de la durée hebdomadaire de travail ≤ 10%)

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU la délibération D2015-02-02 en date du 29 janvier 2015 modifiant la durée hebdomadaire du poste au tableau des effectifs ;

ARRETE

Article 1 : M. **FERRY Stéphane** est nommé sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de **35 heures**, à compter du **1^{er} mars 2015**

Article 2 : M. **FERRY Stéphane** est classé au **9ème échelon**, indice brut 364, indice majoré 338

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion

- au Comptable de la collectivité.

Fait à Silly-sur-Nied le 12 février 2015

Le Maire

Serge WOLLJUNG



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le **12 FEV. 2015**

Signature de l'agent :